



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit :

Herbicide liquide Estaprop ODP

Numéro d'homologation :

29660

Numéro de la demande :

2005-3580

N° de l'ARLA :

1889627

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2013**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **30 septembre 2012**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 3

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES CONCENTRÉS DE FABRICATION ET DES PRÉPARATIONS COMMERCIALES FORMULÉS À PARTIR DE MATIÈRES ACTIVES DE QUALITÉ TECHNIQUE OU DE PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ HOMOLOGUÉS

CODO : 3.2.2 (à présenter selon le CODO 0.1.6003 par index électronique)

Titre : Formulaire de déclaration des spécifications du produit (FDSP)

Spécifications : Le demandeur est tenu de présenter le formulaire des spécifications du produit (FDSP) révisé pour les formulations 1 et 2.